**Modification de l'activité et de l'objet**

**Modification d'objet social**

**Dépôt d'actes**

- 1 copie certifiée conforme par le représentant légal du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé la modification,

- 1 exemplaire des statuts mis à jour, certifié conforme par le représentant légal.

Frais d’assistance Centre de Formalités des Entreprises : 70 € net de taxes

Frais de greffe 15,88 € à l’ordre du greffe du Tribunal de Commerce

**Adjonction d'activité**

**Pour le local et fonds de commerce**

**Achat du fonds**

- Copie de l'acte d'acquisition du fonds enregistré auprès des services fiscaux,

- Copie du bail commercial s'il n'est pas précisé dans l'acte,

- Avis d'insertion au BODACC, si demandé par le déclarant.

**Location-gérance**

- Copie du contrat de location gérance,

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci(> Téléchargez liste journaux d’annonces légales sur <https://www.bordeauxgironde.cci.fr/article/journaux-dannonces-legales>)

**Donation**

- Copie de l'acte de donation.

**Apport**

- Copie de l'acte d'apport du fonds enregistré auprès des services fiscaux,

- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci (> Téléchargez liste journaux d’annonces légales sur <https://www.bordeauxgironde.cci.fr/article/journaux-dannonces-legales>)

**Autres pièces**

- Deux exemplaires du [formulaire M2](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PM-modification-de-societe-M2) (\*)

- Un [pouvoir](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Pouvoir) (\*) en original, si le signataire de la formalité n'est pas le représentant légal

- Si l'activité est réglementée (bar, restaurant, transport…), d'autres pièces seront à fournir

**Frais d’assistance Centre de Formalités des Entreprises** : 70 € net de taxes

**Frais de greffe** (chèque à l’ordre du greffe du Tribunal de Commerce)

Lorsque l'adjonction d'activité intervient sur l'établissement principal :

Société

- Création d'activité : 178,08 € (si eurl 62,08 €)

- Achat, Don, Apport activité : 64,77 €

- Location-gérance : 180,77 €

Personne physique :

- Création d'activité : 93,70 €

- Achat, Don, Apport activité : 51,39 €

- Location-gérance : 96,39 €

Lorsque l'adjonction d'activité intervient sur un établissement secondaire :

Société :

- Création : 62,08 €

- Achat, Don, Apport activité : 64,77

- Location-gérance : 180,77 €

Personne physique :

- Création d'activité : 48,70 €

(\*) vous pouvez retrouver l’ensemble des formulaires et pièces justificatives : <https://www.bordeauxgironde.cci.fr/article/formalites-dentreprises-formulaires-et-modeles-telecharger>

|  |
| --- |
| **Vous souhaitez être assisté  pour la constitution de votre dossier CFE**  Si vous rencontrez des difficultés pour répondre à l’ensemble de ces questions, le CFE vous propose un accompagnement personnalisé de 70 € nets qui permet de :   * simplifier et sécuriser toutes vos démarches (cohérence de votre dossier de création, diagnostic des aides possibles : ACCRE…) ; * gagner du temps : obtenir votre numéro SIRET, recevoir votre extrait K bis dans les plus brefs délais ; * réaliser un dossier complet rapidement (informations sur toutes les réglementations et démarches à effectuer) ; * bénéficier d’un suivi de votre dossier après l’enregistrement de votre formalité.   Cliquez sur le lien suivant : [les offres formalités](https://www.bordeauxgironde.cci.fr/produits?title=&field_taxo_theme_target_id=1806) |